

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT DÉPARTEMENTS LIMITROPHE trois mois... 5 fr. six mois... 9 fr. un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS trois mois 6 fr., six mois 11 fr., un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 1 M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fait est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Horaires de trains omnibus et poste mixte entre Cahors, Agen, Bordeaux, Paris, etc.

Cahors, le 10 Septembre 1874

A propos de la candidature de M. Bruas, une polémique intéressante s'est engagée entre l'Ordre et le Français.

On demandait à M. Bruas, qui n'affirme aucune autre doctrine que le respect et la consolidation du pouvoir actuel, ce qu'il ferait si le maréchal de Mac-Mahon venait à mourir.

L'Ordre, au nom du parti bonapartiste, s'exprime ainsi :

Candidats de l'appel au peuple avant tout, nous poursuivons une grande idée : l'établissement et la garantie d'un droit imprescriptible du peuple, la libre expression de sa volonté.

Le Français répond en ces termes :

L'Empire dans lequel on prétend nous faire tomber, n'est plus qu'une sorte de césarisme viager et électif; quelque chose comme le régime de l'Empire romain. Nous avons dit viager, c'est même aller trop loin.

A travers ce petit débat, la Liberté, qui est le plus répandu des organes bonapartistes, a lancé un article qui a été envisagé comme un balon d'essai.

D'après les vieilles constitutions impériales, l'héritier du fils de Napoléon III serait le prince Jérôme Napoléon. On cherche à lui opposer un autre Bonaparte.

père de Napoléon III; mais l'article 5 de la Constitution de 1804 déclarait la dignité impériale, à défaut d'héritier direct, dévolue à Joseph Bonaparte, et à son défaut à Louis, en excluant Lucien.

Entre les deux candidats, ce n'est assurément pas le citoyen Prince Jérôme que nous choisissons.

On connaît les bruits qui ont circulé sur les négociations vraies ou fausses qui auraient été ouvertes entre M. de Bismarck et le maréchal Serrano, au sujet de la cession de Porto-Rico à l'Allemagne.

Le Herald passe en revue les motifs qui ont pu porter M. de Bismarck à devenir, comme il l'a fait, le protecteur officiel de la République espagnole.

Les lignes suivantes de l'Advertiser donnent une idée exacte des dispositions de l'esprit américain dans toute affaire de ce genre :

Notre confrère a tort quand il pense que Bismarck peut se croire assez puissant pour tenter quoi que ce soit contre les désirs du peuple américain.

Le World dit de son côté : Ce serait un acte de suicide de la part d'un per-

sonnage ou parti espagnol quelconque de vendre une colonie espagnole pour de l'or étranger, et ce serait une mesure presque aussi déraisonnable de la part du gouvernement Allemand de se jeter dans un antagonisme déclaré et irréconciliable avec les Etats-Unis.

La détermination du peuple américain de ne pas permettre le développement d'un nouveau système colonial aux Antilles ou en tout autre partie du nouveau monde, sous un drapeau européen quelconque, a été proclamée à maintes reprises pendant le dernier demi-siècle.

Les dispositions des Etats-Unis ne sont donc pas douteuses. Maintenant, qu'elles ont été les véritables intentions de l'Allemagne? A-t-elle songé sérieusement à acquérir Porto-Rico?

Un personnage politique influent, qui arrive d'Allemagne, racontait, il y a seulement quelques heures, que quelqu'un ayant demandé à M. de Bulow s'il était vrai que l'Allemagne eût obtenu du gouvernement de Madrid la cession de Porto-Rico, il lui aurait dit :

Sans accepter cette histoire comme absolument authentique, je la mentionne comme une preuve de l'anxiété dont sont agités la plupart des esprits politiques en Europe.

Cette méfiance universelle s'explique facilement quand on songe aux conséquences qu'a eues la politique allemande depuis le jour où surgit la question du Schleswig-Holstein.

On conçoit que nous laissons au Times la responsabilité de ces renseignements. Si inté-

ressée que la France paraisse dans la question, à en croire du moins la dernière correspondance du journal anglais, nous bornons notre rôle, en cette affaire, à celui de rapporteur.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 8 septembre.

La date des élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux paraît décidément fixée au 4 octobre.

Quant aux élections complémentaires de députés, l'idée de les faire en deux fois ne paraît pas avoir gagné du terrain.

Plusieurs préfets sont en ce moment à Paris, notamment ceux de la Gironde, du Nord, de Meurthe-et-Moselle, du Pas-de-Calais, etc.

Bien qu'un journal annonce ce soir que le marquis de Chambon a accepté la candidature dans Seine-et-Oise, j'ai des raisons de considérer cette nouvelle comme douteuse.

On assure que M. Lavedan, préfet de la Loire-Inférieure, va être appelé à une haute position à Paris. Il serait remplacé à Nantes par M. Welche.

Les avis de la santé de M. Guizot, en date de ce matin, n'indiquent aucun changement appréciable. L'état du malade est donc toujours grave.

On dément le bruit que la suspension de l'Univers ait été réclamée par l'ambassadeur d'Espagne. Cette mesure a été prise spontanément par l'administration française.

L'ambassade de France à Berne a été réellement offerte à M. le comte d'Harcourt notre ancien ambassadeur à Londres; mais on ignore encore s'il l'a acceptée.

Le prince Milan de Serbie est parti hier soir pour Lyon, où il est arrivé ce matin. Il doit y rester deux ou trois jours et de là se diriger sur Genève et la Suisse.

Revue des Journaux

Français.

L'attitude prise par les feuilles d'extrême droite dans l'élection de Maine-et-Loire ne

leur attire pas seulement les remerciements attendris des journaux radicaux. Les bonapartistes ne leur devaient pas une moindre reconnaissance, et ils la leur expriment. L'Ordre porte aux nues les « honnêtes légitimistes de » l'Anjou, qui répandent hautement de beaux compromis. Ce sont, d'après ce juge autorisé et désintéressé, les « vrais royalistes » qu'il oppose aux « royalistes faux ». « Leur attitude, dit-il, ne saurait inspirer que le respect ». Puis, l'Ordre termine en citant avec reconnaissance un passage de l'Univers qui, pour mieux marquer son hostilité contre M. Bruas, déclarait « regarder le succès » de M. Berger « comme assuré ».

Les intransigeants d'extrême droite peuvent donc voir clairement par le langage de la République française et par celui de l'Ordre, quelles causes ils servent. Mais que leur importe ? Il leur faut, avant tout, donner une leçon à « messieurs les ducs ». On n'aurait jamais cru qu'aux yeux de ce parti ce fût un si grand crime d'être duc.

Le Figaro s'est livré à divers calculs sur les pertes ou profits qui résulteraient pour M. Thiers de la destruction de sa maison, relevée, on le sait, aux frais de la France. Après avoir tout énuméré et tout compensé, l'auteur de ces calculs conclut ainsi : « La Commune aura rapporté à M. Thiers un million de bénéfice ». Voici sur quelles données le Figaro fonde son calcul : M. Thiers a reçu de l'Assemblée nationale, au nom du pays, la somme de 1,053,000 francs, qui devait être affectée uniquement à la reconstruction de l'hôtel de la place Saint-Georges. Or, d'un côté, cette reconstruction, d'après le Figaro, n'aurait coûté au plus que 500,000 francs; et, d'autre part, M. Thiers ayant demandé les 1,053,000 francs en emprunt libéré, émis au taux de 82 francs et ramené à celui de 80 francs par l'escompte, la somme payée au libérateur du territoire n'aurait acquis une plus-value minimum de 200,000 francs, aujourd'hui que la rente est à 99,50. En outre, M. Thiers vient à peine de payer ses entrepreneurs, tandis qu'il a joui depuis le mois de juin 1871, des revenus de la somme à lui allouée par le vote de l'Assemblée; ces revenus, accumulés pendant quatre années, seraient de 200,000 francs; si bien que les dépenses de l'édification de l'hôtel se trouveraient couvertes à peu près entièrement par la plus-value et les intérêts du capital perçu, et qu'en définitive, la maison reconstruite, un million net serait entré dans la caisse de M. Thiers.

Le Temps s'est inscrit en faux contre ces calculs. Il croit savoir que les 1,053,000 francs ont été payés à M. Thiers en espèces et non en emprunt libéré, et il estime à plus de 700,000 francs la dépense totale pour la reconstruction de l'hôtel. Enfin, il ajoute : « Si l'on tient compte des collections, meubles de grande valeur, objets d'art, etc., détruits dans l'incendie des Tuileries où ils avaient été transportés; si on tient compte aussi des frais résultant pour M. Thiers de l'impossibilité où il aura été pendant deux années d'occuper son hôtel, on verra que M. Thiers n'a pas reçu une somme supérieure aux pertes qu'il a faites. Parmi les statues perdues aux Tuileries, il suffit de signaler le Mercure de Rude, qui n'a pu être rétabli que grâce à un plâtre conservé par M. Cadet, élève de Rude. »

Le Figaro, après avoir reproduit cette réponse, affirme de nouveau que si le versement de l'indemnité a été opéré en espèces, le montant n'en a pas moins été employé en emprunt libéré. Le Figaro fait en outre observer au Temps que « les collections ne figurent dans l'indemnité que pour mémoire », et il termine ainsi : « Il n'y avait en somme qu'une réponse à faire, soit par M. Thiers, soit par ses officieux : donner la preuve qu'ayant reçu 1,053,000 francs, M. Thiers avait consacré cette somme tout entière à la destination que lui avait donnée la Chambre. »

Il ne nous convient pas de marchander à M. Thiers son indemnité, et nous voudrions nous borner dans cette petite querelle au rôle de rapporteur. Toutefois, puisque le Temps a parlé, il pouvait sans doute compléter ses renseignements. De son aveu même, il s'en faudrait de 350,000 francs que M. Thiers eût dépensé, dans la reconstruction de son hôtel, la somme allouée par l'Assemblée. Seulement ces 350,000 francs lui paraissent une indemnité légitime pour les pertes d'objets d'art que M. Thiers aurait faites, non lors de la démolition de son hôtel, mais dans d'autres incidents, par

exemple dans l'incendie des Tuileries. Nous ne chicanons pas le Temps sur cette extension donnée à la loi d'indemnité; mais alors le Temps pourrait-il nous faire savoir quels sont ces objets d'art détruits ? Il parle bien du Mercure de Rude. Mais encore ? Nous avons entendu dire, en effet, que les riches collections de M. Thiers, ses belles aquarelles, ses magnifiques bronzes, ses curieuses chinoïseries, déposés en lieu sûr, lui avaient été restitués intacts. Ces faits intéressent le monde artistique, et nous serions obligés au Temps de nous renseigner.

Liberté.

Voici un fait qui a passé complètement inaperçu à la presse française et qui, rapproché du refus de la Russie, d'accepter, dans sa politique extérieure, la direction de la chancellerie prussienne, nous paraît devoir contribuer à fixer l'Europe sur la portée réelle de de l'alliance des trois cours du Nord.

Le gouvernement autrichien vient de refuser, par deux fois, à une loge maçonnique, l'autorisation de s'établir à Vienne. Deux ordres de motifs ont été invoqués pour justifier ce refus persistant.

D'abord le gouvernement autrichien proscribit la maçonnerie comme violant la liberté individuelle; les statuts décident en effet que les membres d'une loge peuvent y être retenus malgré leur désir d'en sortir. Ensuite, au dire du Morning Post, « le gouvernement autrichien craint l'entente des franc-maçons de Vienne avec les loges de Berlin afin de faire de la propagande prussienne dans les provinces dont la population parle l'idiome germanique. »

Voilà qui est clair. L'aigle prussienne a enfoncé trop profondément dans les chairs la griffe qu'elle a posée, il y a bientôt huit ans, sur la dynastie des Habsbourg; celle-ci commence à regimber contre l'aiguillon. Vainement les feuilles allemandes de Vienne continuent-elles à agiter le spectre de l'invasion tchèque et polonaise : François-Joseph et son entourage paraissent commencer à comprendre que le pire danger auquel la maison d'Autriche soit exposée ne vient ni des bords du Danube, ni des bords de l'Elbe, ni des bords de la Mur, ni des bords de la Leitha, mais des rives du Rhin, de l'Elbe, de l'Oder et de la Vistule.

Patrie.

Au moment où les candidats républicains s'efforcent de tromper le public en lui présentant une République édulcorée, emmiellée, hypocrite et inoffensive, le procès de Marseille arrive fort à propos pour remettre en lumière la réalité.

Nous n'avons pas à intervenir dans les faits du procès. Mais nous allons rappeler aux lecteurs ce qui se passait à Marseille au moment où eurent lieu les actes incriminés. On va voir à l'œuvre la République et les républicains :

Dès le 4 septembre « toute autorité régulière disparut immédiatement. »

Le conseil municipal, élu depuis quelques jours, délibère au milieu de la foule. Le citoyen Delpech paraît au balcon et annonce que la République est proclamée. Le conseil énonce au général d'Aurelle l'injonction de mettre en liberté quatorze individus condamnés par le conseil de guerre du 27 août. Le général refusa. Le soir, la République fut officiellement proclamée, et l'on vit (comme à Paris) la foule des révolutionnaires ivre de joie insulter aux malheurs de la nation en remplissant la ville de leurs chants avinés. Pour eux, la République passe avant la France.

On mit en liberté les détenus politiques. Un comité formé de tous les chefs des clubs s'intitula « comité de salut public » et alla prendre place dans la salle où siégeait le conseil municipal. Voilà « l'ordre » dont les républicains parlent tant.

M. Levert n'échappa au fusil des émeutiers que grâce à des secours très adroits; mais les bons républicains se vengent de sa fuite en pillant, en volant tout ce qu'ils trouvent à la Préfecture : le vin, l'argent, les bijoux, les robes, le linge. Les chevaux restèrent, mais le préfet rouge se les appropriait.

Un agent de police ent la tête écrasée « à coups de souliers », et M. Mignon, commissaire de police, reçut deux balles dans la cuisse. Le commissaire central fut jeté, moitié mort sous les coups, dans un cachot où, plus tard, on le trouva pendu.

Trente agents de police furent emprisonnés; — deux cents personnes honorables et inoffensives furent arrêtées; on pillait les maisons sous prétexte de perquisitions; un petit café

fut saccagé de fond en comble sous prétexte qu'on avait refusé d'y arborer le drapeau rouge.

Le préfet Labadié révoque, de son autorité, le procureur impérial, M. Crépon, enfin il révoque le général d'Aurelle de Paladines et nomme à sa place le sous-intendant Brissy. Les pièces officielles sont reproduites dans l'enquête.

Enfin arrive le légendaire Esquiros. Ici la République va apparaître « dans toute sa beauté. »

Il trouva la préfecture occupée par « quelques centaines de banquets », dit l'enquête. Ces bons républicains s'étaient constitués en garde civique : Matheron et les deux Gavard, de l'Internationale étaient là.

Mégy, l'assassin Mégy, mis en liberté immédiate par les honnêtes républicains, passa trois jours à Marseille et fut hébergé, fêté à la préfecture par les gardes civiques. Il partit ensuite pour Lyon où l'attendaient d'autres amis.

Esquiros s'installe au milieu de ces aimables gardes-du-corps. Il débute par frapper à coups redoublés sur la magistrature. Il fait renvoyer le procureur général d'Aix et demande la destitution du premier président Rigaud, sur la proposition du sous-préfet d'Aix, M. Delpech, aujourd'hui sans domicile connu.

Le 23 septembre, les gardes civiques se précipitent dans la salle du tribunal, où l'on jugeait un citoyen accusé d'avoir désarmé une garde civique. Ils saisissent l'avocat, chassent les juges de leurs sièges et les entraînent au milieu des huées à la préfecture, où Esquiros s'écrie : « Us ne l'ont pas volé. » Que nos lecteurs ne s'étonnent pas : on était en République.

Esquiros fit mieux : il fit défense au tribunal de première instance de siéger ! L'ordre qu'il rédigea à cet effet se termine par ces mots : « Vive la République ! » naturellement.

Le lendemain, le préfet Delpech (Esquiros était commissaire général) adressait aux gardes civiques une proclamation où il était dit : « Vous avez bien mérité de la patrie ! » — Cela avait lieu quand l'effervescence de la première heure était passée, vingt jours après le 4 septembre.

Ces mesures furent complétées par un arrêté suspendant le tribunal de Tarascon. Le gouvernement de Tours se voyait débordé. Il protesta.

Le 19 septembre, Paul Gavard, commandant de l'ordre et de la paix, écrit à Esquiros un rapport où on lit cette phrase esquive :

« ... En plus, une précieuse cachette d'argent vient de m'être indiquée. La somme qu'elle renferme serait d'un grand soulagement à nos besoins. Attendant vos ordres, je suis avec bonheur de LA RÉPUBLIQUE, le dévoué serviteur, Paul GAVARD. »

Voleurs !... — Ce même papier commençait par ces mots légendaires :

« Il serait indispensablement nécessaire de m'accorder l'ample autorisation de pouvoir visiter, arrêter, incarcérer, selon les besoins de la République, les gens qui lui sont nuisibles. »

C'est en vertu de ce programme que M. Esquiros donna l'ordre d'écrouer M. de La Guéronnière, arrivant de Constantinople. Pourquoi ? On arrêta aussi M. Michelin, commissaire de marine. L'autorité judiciaire fit arrêter le sieur Kingle, qui avait fait le coup. Sait-on ce qui advint ? Esquiros envoya l'ordre écrit de mettre le sieur Kingle en liberté.

La maison des jésuites fut envahie, pillée, la chapelle profanée par les gardes civiques. Les Pères furent traînés en prison et mis au secret. Parmi eux était un vénérable missionnaire, Mgr Dubar, auquel on ne manqua pas de voler son sac de voyage et 1,000 francs, modeste fortune de l'apôtre voyageur.

Tous les autres couvents furent visités et proprement volés. Esquiros voulut ensuite avoir un trésorier de la Préfecture, au lieu du trésorier général.

Arrive la formation de la ligue du Midi. Après une séance tenue à l'Alhambra, la ligue du Midi transmet « au gouvernement de Marseille » dans la personne d'Esquiros ses quatorze propositions.

Esquiros obéit et convoqua le conseil départemental et le comité de défense pour entendre les trois délégués de la ligue du Midi. Il envoya à Tours le compte-rendu de cette séance et adressa, le 19 septembre, au chef du mouvement du chemin de fer de Lyon la réquisition de délivrer des bons de circulation « aux citoyens délégués des départements à la ligue révolutionnaire du Midi. » Au même moment, le comité de la ligue commençait

ses proclamations, ses circulaires et parlait par la voix de ses journaux.

Albert Baume, dans le journal l'Égalité du 3 octobre débutait ainsi :

La révolution armée. — Elle n'a pas encore donné ! Nous ne l'avons pas vu encore se répandant sombre et furieuse à travers nos villes, entraînant comme un torrent tout ce qui se trouve sur son passage.

Non, la révolution armée n'a pas encore paru, et c'est elle qui seule sauvera la France.

N'oublions pas que ceci se passait un mois après le 4 septembre. Esquiros fut élu président de la Ligue du Midi. Les réunions du comité central se tenaient à la préfecture, à côté de son cabinet.

Le préfet de Vaucluze avait déjà télégraphié au ministre de l'intérieur :

N° 130. — 26 septembre.

Le mouvement séparatiste s'accroît. Urgence de remédier. Gent est l'homme réclamé par la situation comme commissaire général.

POUJADE.

C'est sous Esquiros qu'eut lieu à Marseille l'arrivée de Garibaldi, de Pantaleo et de Bordon. On fit au vieux condottiere « une réception grandiose, délirante, » dit la dépêche officielle.

Appuyé sur la ligne du Midi, ayant derrière lui une populace qui entendait que la République fût la vraie République, défendu et surveillé à la fois par les gardes civiques, Esquiros se crut assez fort pour discuter avec le gouvernement de Tours. Entre républicains, la hiérarchie doit disparaître.

Et, d'ailleurs, Esquiros n'exagérait pas trop sa position, car le 17 octobre on recevait à Tours et à Marseille deux dépêches. L'une, signée Leroux, finissait par ces mots :

« Avons juré tous de brûler la ville plutôt que de laisser partir Esquiros. »

L'autre, expédiée par Astruc aîné, se terminait ainsi :

« Maintien d'Esquiros quand même, ou guerre civile. »

Voilà la République et les républicains.

Informations

M^{me} la duchesse de Chartres est heureusement accouchée samedi matin, à dix heures et demie, d'un fils qui recevra les noms de Jean-Pierre-Clément-Marie.

On lit dans un journal de Blois :

« Pendant vingt ans, ce glorieux général de division (M. le duc d'Aumale), a battu en brèche, — sous des pseudonymes, — le régime impérial; l'invasion prussienne survenue, il n'a eu garde d'offrir son épée de général à sa patrie, mais il s'est présenté en revanche, après la guerre, pour juger un ancien soldat devenu maréchal de France. »

Le Journal de Paris, pour toute réponse, reproduit les trois lettres suivantes, déjà publiées le 12 août 1870 :

A son Exc. M. le ministre de la marine,

9 août 1870.

Amiral,

Je vous ai adressé hier matin, de Spa, le télégramme suivant :

« En présence du danger de la patrie, je demande à l'empereur d'être employé, n'importe à quel titre, à l'armée active, et à mon ancien camarade de l'obtenir. »

Je renouvelle aujourd'hui ma demande par écrit et avec instance.

Croyez, amiral, à mes sentiments d'affectueux souvenir.

FRANÇOIS D'ORLÉANS,

PRINCE DE JOINVILLE.

A son Exc. M. le ministre de la guerre,

9 août 1870.

Monsieur le ministre,

Vous venez d'appeler tous les Français à combattre pour la défense de la patrie. Je suis Français, soldat et valide. J'ai le grade de général de division. Je demande à être employé dans l'armée active.

Recevez, l'assurance de ma haute considération.

HENRI D'ORLÉANS,

DU C D'AUMALE.

A son Exc. M. le ministre de la guerre,

9 août 1870.

Monsieur le ministre, Comme Français, comme ancien officier des

ESPAGNE

Perpignan, 6 septembre.

(Source carliste.) La colonne républicaine a franchi, après avoir subi des pertes énormes, le passage conduisant à Puyceda. Puyceda est rempli de blessés. Un grand découragement règne dans cette place. Castella a été pillée et brûlée par les républicains.

Chronique locale

et méridionale.

On nous écrit de St-Géry, que M. Depeyre a continué cette semaine, sa visite aux communes du canton, dans les journées de dimanche, lundi, mardi et mercredi; il a successivement parcouru les communes de Cours, St-Géry, Bouziès, Vers, Berganty et Esclauzels.

M. Depeyre a été accueilli partout avec la plus vive sympathie. A Vers notamment, qui est une des deux communes les plus importantes du canton, la population presque entière s'est groupée autour de lui et lui a témoigné de la façon la plus cordiale combien elle serait heureuse du succès de sa candidature. L'accueil que M. Depeyre a reçu dans tout le canton ne laisse aucun doute sur l'issue de la lutte; son élection est assurée.

Dans un de ses derniers numéros le *Libéral* se faisait poser, par un de ses abonnés, la question de savoir si un citoyen pourvu d'un conseil judiciaire peut rester inscrit sur les listes électorales et faire partie d'un conseil municipal. Le *Libéral* engageait son correspondant à soumettre la question à M. Depeyre, ancien ministre de la Justice et à M. le Préfet du Lot.

Nous avons lieu d'être surpris que le *Libéral* qui a ouvert dans ses bureaux un cabinet de consultation pour toutes les questions de droit s'adresse à d'autres pour résoudre une semblable difficulté. Comment son inspirateur ordinaire ne lui a-t-il appris qu'il n'y a d'incapacités que celles qui sont prévues par la loi?

Pour savoir cela, il n'est pas besoin d'avoir été ministre, il n'est pas besoin d'être député ou d'être préfet. Un simple clerc d'avoué doit être fixé à cet égard.

Depuis quelques jours, Cahors est approvisionné d'eau jaunâtre, fort désagréable à boire.

Cela provient de ce que le château-d'eau, ne pouvant plus puiser dans le bassin de la fontaine des Chartreux, que ses nombreuses fissures rendent insuffisant, alimente la ville avec les eaux du Lot bourbeuses par suite des pluies. Il pourrait être dangereux pour la santé publique que cet état de choses se prolongeât.

Il devient absolument indispensable que la ville fasse l'acquisition de la fontaine des Chartreux, et que, par une réparation au bassin, dans le but de le rendre étanche, elle assure en toute saison, de l'eau potable aux habitants.

Nos édiles ne sauraient délibérer sur un sujet plus important.

Un incendie s'est déclaré la nuit dernière, vers deux heures et demie, à la maison du sieur Teyssedou François, boulanger au faubourg Labarre.

Le feu a pris à des fagots, qui se trouvaient à côté du four. Le tocsin, a bientôt réuni des secours sur le lieu du sinistre. Cependant les pertes ont été assez considérables. M. le préfet du Lot, M. le lieutenant-colonel, étaient accourus au premier signal et dirigeaient eux-mêmes les secours. Tout le monde a fait du reste son devoir et les flammes ont été vaincues après une demi-heure d'efforts intelligents. L'immeuble était assuré.

Par décret ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

Gendarmerie. — 12^e légion : Schwalm (François-Xavier), lieutenant; 25 ans de ser-

vices, 5 campagnes.

Bouarat (Pierre), maréchal-des-logis, 24 ans de services, 7 campagnes.

Schultz (Jean-François), maréchal-des-logis; 20 ans de services, 7 campagnes, 1 blessure.

Par décision ministérielle, en date du 20 août dernier, M. Caillié, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées (3^e classe), à Figeac, a été promu à la 2^e classe de son emploi.

Plusieurs projets d'uniforme pour l'armée territoriale ont été déposés au ministère de la guerre; aucun d'eux n'a encore été accepté. L'intention du ministre est que la tenue nouvelle ne diffère de la tenue de l'armée active que par la nuance pour le collet et l'insigne brodé sur ce collet.

L'armée territoriale n'aura également point d'épaulettes.

L'administration de la guerre s'occupe en ce moment du choix des capitaines-majors des régiments de l'armée territoriale. Les nouveaux titulaires, pris autant que possible parmi d'anciens officiers en retraite, ne tarderont sans doute pas à être nommés.

C'est seulement lorsqu'ils seront entrés en fonctions que l'on pourra procéder à l'immatriculation des hommes appartenant aux six classes de 1861 à 1866.

Le ministre de la guerre a décidé que les galons de grade des sous-officiers de toutes armes (génie, artillerie, cavalerie, train des équipages, infanterie, troupes d'administration) seront désormais appliqués sur le drap du fond du vêtement, sans aucun liséré en drap de couleur distinctive.

Par suite, les articles des divers règlements sur l'uniforme de l'armée relatifs au liséage de ces galons, ainsi que les allocations de drap qui en étaient la conséquence, sont supprimés.

Une curieuse et précieuse collection d'anciennes tapisseries, dont les sujets représentent l'histoire de Jeanne d'Arc, a été découverte dernièrement dans le vieux château d'Espagnol, près Molières (Tarn-et-Garonne).

Ces tapisseries, qui paraissent remonter au commencement du dix-septième siècle, forment sept panneaux. La proportion de soie qui entre dans la confection des sujets est considérable.

Cette collection, fort intéressante, appartient à M. Bouniol, ancien sous-préfet. Confiée aux soins de M. Albert Grand, restaurateur du cabinet de Sully et de la galerie de M. le duc d'Anmale, elle vient d'être exposée au musée rétrospectif du palais des Champs-Élysées, à Paris.

On lit dans le *Messenger de Toulouse* :

On peut sans exagération évaluer cette année à 110 millions d'hectolitres la récolte de blé en France, alors que la production moyenne est de 97 millions d'hectolitres.

La consommation et l'ensemencement exigeant environ 90 millions d'hectolitres, il restera une vingtaine de millions d'hectolitres, à exporter, soit à l'actif de la richesse nationale, une somme de 400 millions de francs environ.

Comment avec un excédant de matière première atteignant une somme de 400 millions payerions-nous le pain presque au même prix qu'après la dernière récolte, laquelle était en déficit?

Un point non moins évident, c'est que les marchés, presque partout, regorgent de bétail.

Quelques semaines de sécheresse avaient pu inspirer aux éleveurs des craintes pour leurs approvisionnements de fourrages; mais de pluies salutaires sont venues rassurer le commerce.

Comment, avec un surplus qui, dans ces derniers temps, a considérablement ralenti les affaires de gros, ne verrions-nous pas une modification se produire au bénéfice de l'acheteur de bétail?

L'examen des candidats à la Ferme-Ecole du Montat aura lieu, le 15 septembre courant, à 8 heures du matin, au chef-lieu de cette commune.

AVIS.

Le samedi, 12 courant, à 8 h. 1/2, maison Daynès, rue Fénelon, à Cahors, vente, pour cause de départ, d'objets mobiliers.

AVIS. — On demande pour une institution importante, un professeur âgé au moins de 19 ans, et ayant son brevet supérieur ou son baccalauréat ès-sciences.

S'adresser au bureau du *Journal du Lot*.

Bulletin Vinicole

Lot. — Depuis les dernières nouvelles, l'aspect de la vigne est bien changé. Avant quinze jours nous serons en plines vendanges; aussi il se fait ici un grand commerce de fûts vides. Les chaleurs, qui sont revenues sans interruption depuis le 13 août, ont fait mûrir les raisins et dissiper les craintes des propriétaires, qui avaient peur de voir les grains pourrir par l'eau qui tombait en abondance depuis le commencement du mois. Néanmoins, malgré toutes ces bonnes nouvelles, les vendeurs ont toujours des prétentions élevées, vu la rareté du vin qui se vend encore aujourd'hui de 340 à 370 fr. le tonneau, logé, pris chez le propriétaire.

Charentes. — Il nous arrive de tous côtés, des renseignements sur les futures vendanges. Partout, il y a quantité et qualité; les vignobles atteints par la gelée des premiers jours de mai se sont beaucoup améliorés, et là où l'on espérait le quart ou le tiers au plus d'une récolte ordinaire, le rendement s'élèvera au niveau de la moyenne. Quant aux vignobles non atteints par le froid, de mémoire d'homme on n'a vu autant et de si beaux raisins.

Centre. — Une quinzaine de jours à peine nous séparent de la vendange; dans toutes les vignes, le raisin est noir, on ne voit plus que quelques grains qui sont encore rouges.

Nous n'avons plus à désirer qu'un peu de pluie des rosées, qui feraient grossir le raisin et hâteraient la maturité complète.

Nous avons espoir d'avoir du vin de bonne qualité; les raisins sont déjà très-doux. Il ne peut en être autrement: depuis près de trois semaines, nous n'avons pas eu une goutte d'eau, mais en revanche un soleil très-chaud.

Chose extraordinaire, malgré le soleil brûlant, il n'y a pas eu un raisin de grillé.

Les vignes qui n'ont pas été atteintes par les gelées sont magnifiques.

Bordeaux. — L'intérêt dominant dans le moment actuel s'attache aux perspectives de la nouvelle récolte. Depuis trois semaines, nous avons eu un temps à souhait pour nos vignes, non au point de vue de la quantité, car le temps a peut-être été un peu trop sec, mais au point de vue de la qualité. Il devient presque certain que nous ferons de bons vins, peut-être de grands vins.

En général, le lundi 14 septembre, on commencera à vendanger dans tous les vignobles de côte.

Gard. — Le temps a continué de favoriser la maturation du raisin dans le Gard. Quelques propriétaires pressés ont commencé leurs vendanges au commencement de la semaine qui prend fin. Mais le grand mouvement n'aura lieu que lundi prochain, 14 septembre. Si le même temps persiste, rien n'aura manqué à la bonne marche de la vigne, en 1874.

Hérault. — La cueillette des raisins sera à peu près générale lundi prochain, 14 septembre.

Toutes les évaluations anticipées du rendement de la récolte de l'Hérault en 1874 qui peuvent être faites en ce moment sont fort sujettes à caution; mais l'opinion commune est que ce rendement ne s'écartera guère du chiffre de l'année dernière, s'il ne le dépasse, malgré gelée, grêle, sécheresse, etc.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du *Journal du Lot*.

Paris, le 10 septembre, 2 h. soir.

Les dépêches de Berlin disent que le gouvernement prussien considère comme terminé l'incident espagnol, les frégates allemandes ayant riposté aux Carlistes. Cet acte de résignation de M. de Bismark prouve que les puissances européennes commencent à être d'accord contre les entreprises prussiennes.

Bourse de Paris

Paris, 10 septembre 1874.

Rente 3 p. % 64,35
— 4 1/2 p. % 91,00
— 5 p. % 100,10

guerres d'Italie et d'Amérique, j'ai l'honneur de vous demander un emploi dans l'armée active. Mon vœu le plus ardent est de combattre pour la défense du sol de la patrie, fût-ce même comme un simple engagé volontaire.

Recevez, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

ROBERT D'ORLÉANS,
DUC DE CHARTRES.

Nous avons annoncé la suspension du journal *l'Univers*. Cette mesure a été provoquée par un article ultra-violent du rédacteur en chef contre le maréchal Serrano.

Le marquis de Vega-Armijo, ambassadeur d'Espagne, s'était rendu la veille auprès de M. le duc Decazes, et avait énergiquement protesté, au nom de son gouvernement, contre les termes de cet article.

L'honorable diplomate avait même ajouté que, si pénible qu'il lui fût d'en venir à cette extrémité, il se verrait forcé de demander ses passeports, si on ne prenait pas contre *l'Univers* des mesures sévères.

C'est sur cette réclamation que le conseil des ministres a délibéré, et le résultat de cette délibération a été la suspension de notre confrère pendant quinze jours.

La *République française* avait répondu sur un diapason plus fougueux encore à l'article de M. Louis Veuillot. La riposte de la feuille radicale se terminait par d'ignobles insultes à la reine Isabelle. Le conseil des ministres s'est aussi demandé ce qu'il fallait faire pour éviter le retour de semblables procédés de polémique, et il a résolu d'envoyer à la *République française* un avertissement motivé.

Voici le texte de l'arrêté qui suspend *l'Univers* :

Le général gouverneur de Paris, commandant la 3^e division militaire,

Attendu que *l'Univers*, dans son numéro du 6 septembre, dépasse toute mesure, provoque au mépris du gouvernement établi par d'inqualifiables outrages, qui sont de nature à compromettre nos relations extérieures, trouble la paix publique et porte une grave atteinte à la dignité de la presse française;

Sur l'avis du conseil des ministres, Et en vertu des pouvoirs que lui confère la loi du 9-11 août 1849 sur l'état de siège,

Arrête :

Art. 1^{er}.

Le journal *l'Univers* est suspendu à partir du 7 septembre jusqu'au 21 septembre inclusivement.

Art. 2.

M. le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 7 septembre 1874.

Le communiqué à la *République française* est ainsi conçu :

Le journal la *République française*, en répondant, dans son numéro du 6 septembre, à un article du journal *l'Univers*, a eu le tort de s'insérer du regrettable exemple qui lui était donné et de se livrer à des violences indignes de la presse française.

Le gouvernement est décidé à ne pas tolérer de pareils excès, s'ils venaient à se renouveler.

Le maréchal partira vendredi, à six heures, pour se rendre à Lille où il arrivera à onze heures du soir.

La ville sera brillamment illuminée et le président sera reçu aux flambeaux.

Le lendemain matin il visitera les casernes, les hôpitaux et quelques usines.

Il recevra les autorités à six heures, et passera la revue des troupes à une heure de l'après-midi.

Le soir, il donnera un grand dîner de 80 couverts.

Il partira à dix heures du soir pour Béthune où il passera deux jours et assistera aux manœuvres de l'armée du Nord.

De là, il se rendra à Arras, où il ne séjournera que quelques heures, et sera de retour à Paris mardi soir.

Le maréchal sera accompagné du ministre de la guerre, des colonels Broye et d'Abzac, et très probablement de M. le vicomte d'Harcourt.

M. Guizot est à toute extrémité. M. Cornélis de Wit, son gendre, se trouve au Val Richer auprès de l'illustre malade. C'est M. Welche qui remplit en ce moment au ministère de l'intérieur les fonctions de sous-secrétaire d'Etat.

Les nouvelles de Maine-et-Loire continuent à faire pressentir le triomphe électoral de M. Brugas.

Annonces

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvais digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castella Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux et vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte névralgique et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 19,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 62,913.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1863,

La Revaléschiere est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.

MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revaléschiere, en boîtes de 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revaléschiere chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 460 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuvedes-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se

procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

C^e DES CHEMINS DE FER DES VOSGES

Capital social : QUATRE MILLIONS.

MONTANT DES SUBVENTIONS

de l'État, du département, etc.

3,562,725 FRANCS.

ÉMISSION

AUTORISÉE PAR DÉCISION MINISTÉRIELLE du 27 août 1874, de

10,000 OBLIGATIONS

de 500 fr.

Portant intérêt annuel de 15 francs. Payables par semestre, les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet REMBOURSABLES AU PAIR EN 95 ANS, PAR TIRAGES ANNUELS.

PRIX D'ÉMISSION : 220 FR.

(Jouissance du 1^{er} Juillet 1874)

Payables comme suit :

- 20 fr. en souscrivant.
- 50 — à la répartition.
- 50 — le 15 Octobre 1874.
- 50 — le 15 Novembre 1874.
- 50 — le 15 Décembre 1874, contre remise du titre définitif.

A partir du jour de la répartition, les souscripteurs auront la faculté d'anticiper le dernier versement, sous bonification de 5 0/0 d'intérêts. En tenant compte de la jouissance du coupon et de la bonification d'intérêt accordée aux souscripteurs qui libéreront leurs obligations par anticipation, l'obligation des chemins de fer des Vosges ressort net à 248 fr. 50. Ce prix, non compris la prime de remboursement, représente un placement de 6 fr. 85 0/0.

GARANTIES :

La Compagnie exploite actuellement 33 kilom. Elle livrera à l'exploitation en 1876 31 — Sur son capital de 4 millions, il a été versé 2,400,000 fr. ce qui, avec un appel de 400,000 fr. en cours de versement, donne **2,800,000** Subventions, 55,667 fr. par kil. **3,562,725** **6,362,725**

La recette kilométrique, appartenant à la Compagnie (et au delà de laquelle elle partage avec le département), est estimée à 12,000 fr., donnant un net de 6,000 fr., soit **384,000**

Il faut y ajouter le produit moyen net des Magasins généraux d'Épinal, propriété de la Compagnie **30,000** **414,000**

Les charges des emprunts faits et à faire absorbant 4,610 f. par kil., soit **295,000**

Il reste un excédant de 119,000

Les Obligations de la C^e des Chemins de fer des Vosges offrent donc les plus sérieuses garanties.

On sait que le réseau de la Compagnie est destiné à relier entre elles les trois villes d'Épinal, Saint-Dié et Remiremont; le parcours réalisé, par rapport à la ligne de l'Est, une économie de 51 kilomètres entre Épinal et Saint-Dié, de 73 kilomètres entre Saint-Dié et Remiremont.

L'immigration de la grande industrie alsacienne a fait du département des Vosges un centre manufacturier de premier ordre. De nombreux établissements industriels : filatures, teintureries, papeteries, féculeries, scieries, etc., attirés par les grandes forces hydrauliques naturelles des vallées de la

Meurthe et de la Moselle, sont venus se grouper dans la région desservie par le chemin de fer.

Les Obligations de la Compagnie des Vosges sont cotées à la Bourse de Paris.

Le paiement des coupons et le remboursement des obligations sorties s'effectue à Epinal, au siège de la Compagnie et dans les gares principales de son réseau, et à Paris, chez ses banquiers.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE du 9 au 12 septembre courant

A ÉPINAL, au siège de la Compagnie, A LA BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT 2 et 4 rue de la Chaussée-d'Antin, } A PARIS. chez MM. LÉVI-BING et C^e, 102, rue Richelieu

Et aux succursales de MM. LÉVI-BING et C^e, à Nancy, Épinal et Mulhouse,

On peut souscrire par correspondance, en versant dans les succursales de la Banque de France, au crédit desdites maisons de Banque.

Si les demandes dépassent 10,000 titres, la répartition se fera proportionnellement.

Pour la Compagnie :

L'Administrateur délégué : FOURNIER.

Vals. — Sources : Saint Jean, Précieuse, Désirée, Rigolette, Magdelaine, Dominique.

Les expéditions directes se font par caisse. de 24 et 50 bouteilles, au prix de 15 et 30 frs Il suffit d'écrire à la Société générale des eaux minérales à Vals (Ardèche). — Détail dans toutes les villes.

AVIS

Les Obligations communales et départementales 5 % du crédit foncier de France (émission 1872), sont actuellement délivrées dans les bureaux du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 104, rue de Richelieu, à Paris, au prix de 277 fr. 50, sans commission.

Ces obligations, garanties par les Communes ou les Départements et par le Crédit foncier, rapportent 15 fr. par an, payables en Janvier et en Juillet.

LE CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS délivre indifféremment et au même prix des titres au porteur ou des titres nominatifs.

Les Obligations des grandes lignes de chemins de fer et toutes les valeurs facilement négociables, sont acceptées en paiement du cours du jour, sans commission.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 10 (5 SEPTEMBRE 1874)

Le Congrès de Lille. — Association française pour l'avancement des sciences. — Le laboratoire de zoologie maritime à Wimereux, par M. A. Giard. — La chimie de l'industrie sucrière, par M. Ed. Périer. — Sections réunies de physique et de météorologie; sections : des sciences mathématiques, de mécanique et d'astronomie, de géographie, des sciences médicales et de zoologie. — Bulletin des sociétés savantes : Académie des sciences de Paris. — Bulletin des publications nouvelles.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 10 (5 SEPTEMBRE 1874). Causerie politique. — Le congrès de Bruxelles et les habitudes de la guerre, par M. Ad. F. de Font-

peruis. — Éloge de Bourdaloue, par M. Anatole Feugère. — Mœurs et caractères de l'Espagne, par Léo Quesnel. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par X***. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de Médecine à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois : 42 fr. — Un an : 20 fr. Départements, Six mois : 45 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, Six mois : 20 fr. — Un an 36 fr. — Départements, Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL N° 1645. — 5 septembre 1874.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Exposition (IV^e) de l'Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'industrie. Exposition des Manufactures nationales (Sèvres, les Gobelins, Beauvais). III. La grande nef. — Produits des industries d'art. — Courrier du Sport : Courses de Reims. — La Dame de compagnie, nouvelle par M^{me} E. de Villers (fin). — Le Facteur rural, nouvelle par Louis Collas. — De la politesse et de quelques usages mondains (suite). — Revue financière de la semaine. — Bulletin bibliographique. — Nos gravures : Décoration du nouvel Opéra, par Baudry. — Les exercices préparatoires pour l'armée territoriale; — Le Musée cambodgien; — Le Welhorn; — Un bateau pilote; — A travers l'Algérie; — Appareil de sauvetage Toselli. — Faits divers. — Echees.

Gravures : La décoration du nouvel Opéra, par M. Baudry, les bergers. — L'organisation de l'armée territoriale : les cours de la Réunion des officiers, à l'usage des candidats aux grades d'officiers (3 gravures). — Le Musée des antiquités cambodgiennes à Compiegne. — Le Welhorn à Rosenlan (Suisse). — A travers l'Algérie (5 gravures). — L'appareil de sauvetage de M. Toselli; — Un bateau pilote des côtes de Bretagne. — Représentation donnée au théâtre antique d'Orange. — Rébus.

PRÉFECTURE DU LOT.

AVIS

Par arrêté préfectoral du premier août mil huit cent soixante-quatorze, pris en exécution de l'article 23 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un, le montant de l'indemnité à offrir au sieur Foissac (Alexis-Jean-François), de St-Laurent, exproprié par jugement du quinze avril dernier, pour les terrains qu'il doit céder du tracé du chemin d'intérêt commun, numéro 28, a été fixé à la somme de mille cent treize francs 60 centimes, ci. 1,113 60

Le présent avis sera inséré dans un journal de l'arrondissement, en exécution des articles 6 et 23 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

Cahors, le neuf septembre mil huit cent soixante-quatorze.

Le Préfet du Lot, Chevalier de la Légion d'honneur, J. BREYNAT.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors
Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Feux d'artifices; Lanternes vénitiennes en tous genres.

A Vendre ou à Louer

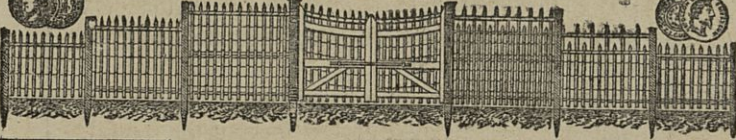
GARNIE OU NON GARNIE

L'auberge dite de Jean de Bru, située rue du Lycée, à Cahors et tenue par M^{me} veuve LAFON (Hélène).

S'adresser pour traiter à ladite veuve LAFON, propriétaire de l'établissement.

Toutes facilités pour le paiement.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (S. S. G. D. G.)



COMPTOIR A BORDEAUX Cours Napoléon, 132. **CLOTURES DE LA GIRONDE** EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE **USINE** au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE. PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. Écrire franco. Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrique.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

NOUVEAU-NÉS Avis aux Mères

Toutes les maladies du premier-âge, Coliques des Nouveau-Nés, vomissements, diarrhée, insomnies, toux, fièvre, et surtout les Dentitions difficiles et les Convulsions, sont prévenues et guéries par le SIROP PADIATIQUE de E. TEYSSIERE, Pharmacien à Limoges (Mention honorable de la Société protectrice de l'Enfance).

A Cahors, chez M. Rouquette, pharmacien.

VICHY

Admission : Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du CONTROLE DE L'ÉTAT

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien



PLUS de CHEVAUX COUBONNÉS!!! Grisons prompts et sans trace de chutes, ecchymoses, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le Réparateur Tricarad. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricarad). — Se trouve dans les Pharmacies.